PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME
DU 08 AVRIL 2025
A 20H00

Date de convocation : 31/03/2025
Date d'affichage : 31/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril
Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. GACHET Philippe.

Étaient présents : Ms Mmes Philippe GACHET, Bruno ROY, Gisèle BELLET, Pascal FRICAUD, Valérie ROULIN, Jérôme LOUIS, Dominique MALISSEN, Jean-François DESERSON, Corinne BAUDRIT, Nathalie DALLET

Excusés :
Monsieur Frédéric BOURSIQUOT donne pouvoir à monsieur Pascal FRICAUD,
Madame Mélisa BOILEVIN donne pouvoir monsieur Jean-François DESERSON,

Absents :

Madame Gisèle BELLET est élue secrétaire.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Stéphane GOMEZ, chargé de coopération territorial à la CDC Cœur de Saintonge pour présenter les services à la population existants sur le territoire.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 mars 2025
Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 mars 2025. Il est adopté à l'unanimité.

2- Finances locales : participation SIVOS Seudre Saintonge
Monsieur le Maire propose de débattre de nouveau sur une participation financière au SIVOS Seudre Saintonge suite aux explications données par monsieur Stéphane GOMEZ qui a rappelé que le SIVOS Seudre Saintonge n'a pas d'aide ni subvention de la part de la CDC car le temps activités proposait par cette structure est qualifié de périscolaire (matin, soir et mercredi).

Monsieur Jean-François DESERSON affirme de nouveau qu'il conteste la légalité de leur demande en sachant que la commune de Sainte Gemme n'est pas membre du SIVOS Seudre Saintonge et que les statuts ne prévoient pas ce cas de figure.

Madame Nathalie DALLET propose de réunir, en soirée, les membres du SIVOS Seudre Saintonge et les membres du Conseil Municipal pour discuter ouvertement de leur demande.

Madame Gisèle BELLET revient sur les propos de Monsieur Stéphane GOMEZ concernant le nombre de places libres sur les différentes structures d'accueil sur le territoire du fait de la baisse de la natalité. Elle rappelle également que le SIVOS Seudre Saintonge aurait dû accepter en priorité les familles membres du SIVOS.

Madame Valérie ROULIN souhaiterait savoir pourquoi La Tribu de Nava n'ouvre pas le mercredi.

Monsieur Bruno ROY indique qu'il va falloir informer et expliquer aux parents la décision des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire s'engage à demander une réunion auprès du SIVOS Seudre Saintonge.

3- Finances locales : fiscalité : taux d'imposition des taxes locales pour 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales de l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune, pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux d'imposition des taxes directes locales à :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32.32 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	36.41 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	8.55%

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales et de les fixer à :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32.32 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	36.41 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	8.55%

- D'AUTORISER monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- CHARGE monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4- Finances locales : approbation du Compte Financier Unique de la Commune au titre de l'exercice 2024

Monsieur le Maire informe que le CFU ne peut pas être voté ce jour étant donné que le CFU définitif n'est pas encore établi seulement le CFU provisoire. Cependant il présente toute de même la situation financière de la collectivité au tire de l'année 2024.

Budget Principal	Résultat clôture 2023	Résultat 2024	Résultat clôture 2024
Résultat Investissement	-53 034.77	-77 774.67	- 130 809.44
Résultat fonctionnement	276 750.13	86 546.94	226 312.11
Total	223 715.36	8 772.27	95 502.67

Cette question sera débattue ultérieurement.

5- Finances locales : affectation du résultat de la Commune au titre de l'exercice 2024

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat pour une reprise anticipée :

	FONCTIONNEMENT	
Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2024		***139 765.17***
Recettes 2024		*855 282.95*
Dépenses 2024		*768 736.01*
Résultat CA 2024		***86 546.94***
Excédent cumulé		***226 312.11***
	INVESTISSEMENT	

Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2024)		***-53 034.77***
Recettes 2024		*211 409.02*
Dépenses 2024		*289 183.69*
Résultat CA 2024		***-77 774.67***
Résultat cumulé ligne 001 budget 2025		***-130 809.44***
Restes à réaliser dépenses		*241 342.73*
Restes à réaliser recettes		*38 916.12*
Besoin de financement		***-333 236.05***
	AFFECTATION	
C/1068 Investissement budget 2025		***226 312.11***
C/002 Excédent reporté budget 2025		***0.00***

Cette question sera débattue ultérieurement.

6- Finances locales : vote du Budget Primitif de la Commune au titre de l'exercice 2025

Monsieur le Maire présente la maquette budgétaire du budget primitif 2025 considérant l'avis des membres de la commission Finances-Budget et de l'affectation de résultat anticipé.

Le budget primitif 2025 est présenté comme suit :

- Section de fonctionnement 844 530.57€ en dépenses et 845 271.76€ en recettes
- Section d'investissement 742 001.59€ tant en dépenses qu'en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE le budget primitif 2025 de la commune, en sur-équilibre réel et sincère par chapitre :
  - Section de fonctionnement 844 530.57€ en dépenses et 845 271.76€ en recettes
  - Section d'investissement 742 001.59€ tant en dépenses qu'en recettes
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7- Finances locales : approbation du Compte Financier Unique du Saint Gemme au titre de l'exercice 2024

Monsieur le Maire informe que le CFU ne peut pas être voté ce jour étant donné que le CFU définitif n'est pas encore établi seulement le CFU provisoire. Cependant il présente toute de même la situation financière du saint Gemme au tire de l'année 2024.

Budget annexe	Résultat clôture 2023	Résultat 2024	Résultat clôture 2024
Résultat Investissement	7 857.27	-5 503.55	2 353.72
Résultat fonctionnement	66 960.35	10 176.87	77 137.22
Total	74 817.62	4 673.32	79 490.94

Cette question sera débattue ultérieurement.

8- Finances locales : affectation du résultat du Saint Gemme au titre de l'exercice 2024

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat pour une reprise anticipée :

	FONCTIONNEMENT	
Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2024		***66 960.35***
Recettes 2024		*12 323.54*
Dépenses 2024		*2 055.67*
Résultat CA 2024		***10 176.87***
Excédent cumulé		***77 137.22***
	INVESTISSEMENT	

Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2024)		***7 857.27***
Recettes 2024		*0*
Dépenses 2024		*5 503.55*
Résultat CA 2024		***-5 503.55***
Résultat cumulé ligne 001 budget 2025		***2 353.72***
Restes à réaliser dépenses		*0*
Restes à réaliser recettes		*0*
Besoin de financement		***2 353.72***
	AFFECTATION	
C/1068 Investissement budget 2025		***0***
C/002 Excédent reporté budget 2025		***77 137.22***

Cette question sera débattue ultérieurement.

9- Finances locales : vote du Budget Primitif du Saint Gemme au titre de l'exercice 2025

Monsieur le Maire présente la maquette budgétaire du budget annexe Le Saint Gemme 2025 considérant l'avis des membres de la commission Finances-Budget et de l'affectation de résultat anticipé.

Le budget annexe Le Saint Gemme 2025 est présenté comme suit :

- Section de fonctionnement 89 637.22€ tant en dépenses qu'en recettes
- Section d'investissement 2 353.72€ tant en dépenses qu'en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE le budget primitif 2025 Le Saint Gemme, réel et sincère par chapitre :
  - Section de fonctionnement 89 637.22€ tant en dépenses qu'en recettes
  - Section d'investissement 2 353.72€ tant en dépenses qu'en recettes
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

10- Finances locales : approbation du Compte Financier Unique du lotissement Les Orchidées au titre de l'exercice 2024

Monsieur le Maire informe que le CFU ne peut pas être voté ce jour étant donné que le CFU définitif n'est pas encore établi seulement le CFU provisoire. Cependant il présente toute de même la situation financière du lotissement Les Orchidées au tire de l'année 2024.

Budget annexe	Résultat clôture 2023	Résultat 2024	Résultat clôture 2024
Résultat Investissement	-25 766.00	-2 200.00	-27 966.00
Résultat fonctionnement	-0.20	0	-0.20
Total	-25 766.20	-2 200.00	-27 966.20

Cette question sera débattue ultérieurement.

11- Finances locales : affectation du résultat du Lotissement Les Orchidées au titre de l'exercice 2024

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat pour une reprise anticipée :

	FONCTIONNEMENT	
Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2024		***-0.20***
Recettes 2024		*27 966.00*
Dépenses 2024		*27 966.00*
Résultat CA 2024		***0.00***
Excédent cumulé		***-0.20***
	INVESTISSEMENT	

Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2024)		***-25 766.00***
Recettes 2024		*25 766.00*
Dépenses 2024		*27 966.00*
Résultat CA 2024		***-2 200.00***
Résultat cumulé ligne 001 budget 2025		***-27 966.00***
Restes à réaliser dépenses		*0*
Restes à réaliser recettes		*0*
Besoin de financement		***-27 966.00***
	AFFECTATION	
C/1068 Investissement budget 2025		***0***
C/002 Excédent reporté budget 2025		***-0.20***

Cette question sera débattue ultérieurement.

12- Finances locales : vote du Budget Primitif du lotissement Les Orchidées au titre de l'exercice 2025

Monsieur le Maire présente la maquette budgétaire du budget annexe Lotissement Les Orchidées 2025 considérant l'affectation de résultat anticipé.

Monsieur le Maire donne quelques explications notamment sur la réintégration du terrain dans l'inventaire de la Commune ainsi que la prise en charge des études réalisées par le SDV17 depuis 2022 et compte tenu de la charge que le conseil municipal a décidé d'abandonner le projet des fouilles. Le budget primitif au titre de 2025 permettrait de clôturer ce budget annexe.

Le budget annexe Lotissement Les Orchidées 2025 est présenté comme suit :

- Section de Fonctionnement 27 966.20€ tant en dépenses qu'en recettes
- Section d'Investissement 27 966.00€ tant en dépenses qu'en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE le budget primitif 2025 Lotissement Les Orchidées, réel et sincère par chapitre :
  - Section de Fonctionnement 27 966.20€ tant en dépenses qu'en recettes
  - Section d'Investissement 27 966.00€ tant en dépenses qu'en recettes
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

13- Questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture d'un e-mail proposant une animation de théâtre à vélo le 11 août 2025.
- Monsieur le Maire informe les membres que les fresques de l'école sont bien avancées.
- Monsieur le Maire précise que l'ouverture de classe de maternelles sera effective dès la rentrée de septembre 2025.
- Monsieur Jean-François DESERSON prend la parole pour résumer la réunion à laquelle il a participé sur l'accueil des Docteurs Juniors.
- Monsieur Jean-François DESERSON informe que les contrats d'assurance auprès de Groupama ont été renégociés.
- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 15 mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

Le Maire, Secrétaire de séance,

Philippe GACHET Gisèle BELLET

CONSEIL MUNICIPAL séance en date du 15 mai 2025		
Fonction	Nom-Prénom	Signature
Maire	GACHET Philippe	
A 1	ROY Bruno	Donne pouvoir à madame Gisèle BELLET
A 2	BELLET Gisèle	
CM	FRICAUD Pascal	
CM	BOURSIQUOT Frédéric	
CM	ROULIN Valérie	
CM	LOUIS Jérôme	
CM	MALISSEN Dominique	
CM	DESERSON Jean-François	
CM	BAUDRIT Corinne	
CM	BOILEVIN Mélisa	
CM	DALLET Nathalie	